



**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE L'EXAMEN DE CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN  
ARTS DU CIRQUE  
SESSION 2024**

**Le Recteur de la région académique de La Réunion,  
Recteur de l'académie de La Réunion**

Vu le code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 23/12/2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,

Vu la note de service n° 2019-104 du 16/07/2019 relative aux modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,

**Arrête :**

**Article 1 :** Sont nommés respectivement président, vice-président et membres du jury académique de l'examen de certification complémentaire en Arts du cirque :

Président :

Mme Annick AMADEUF – IA-IPR EPS

Vice-Présidente:

Mme Estelle BADAT – IEN de circonscription Saint-Paul 3

Membres :

Mme Claude BERNARD, Professeure d'EPS au lycée Boisjoly Potier

Mme Fanny KADDOUR, Coordinatrice arts du cirque, danse à la Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle (DAAC)

M. Gérard BRAON, professeur d'EPS au collège Hyppolyte Foucque

**Article 2 :** Le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 25 mars 2024

Pour le recteur de région académique,  
recteur d'académie et par délégation,  
La Cheffe de la Division des Examens et Concours

**Signé**  
Abla ZENATI